

Janvier 2014

Sommaire :

- P2 Mot du Maire
- P3 Communication municipale
- P4 **Population & vœux du Maire**
- P5 Elections municipales
- P6 Agence Postale Communale
- P7 Budget 2013
- P8 & 9 Travaux 2013
- P10 La THT
- P11 Le FDGDON
- P12 Infos sociales
- P13 ADMR
- P14 **Bassin de l'Oudon**
- P15 Bibliothèque
- P16 Services périscolaires
- P17 **Ecole d'Oudon**
- P18 Groupes scolaires
- P19 Enfance jeunesse
- P20 & 21 Zoom sur 2013
- P22 à 25 Les associations
- P26 & 27 Pays de Loiron
- P28 Beaulieu autrefois

# La Trompette

La rue de la Moisson dotée de ses nouveaux éclairages



Crédits photos SDEGM

A la bibliothèque on raconte des histoires aux enfants





*La modeste et douce bienveillance est une vertu qui donne plus d'amis que la richesse et plus de crédit que le pouvoir.*

**La Comtesse de Ségur**

*L'année 2013 aura été marquée par une décadence économique au niveau national pour l'emploi.*

*Malgré ce scénario on peut se consoler sur le pays de Loiron le taux de chômage n'a pas augmenté, il a même légèrement baissé. Les derniers chiffres connus sont de 4,5%, le plus encourageant est le chiffre des moins de 25 ans en diminution de 23,5% .*

*Ne nous réjouissons pas trop vite et espérons que ces chiffres se confirment dans les mois à venir.*

*La municipalité a opté pour un nouveau système d'éclairage public dans la traversée de l'agglomération . L'éclairage à LED permet de faire une économie de 50% de consommation.*

*La commune s'est équipée d'un atelier communal avec la mise en place d'un récupérateur d'eau afin d'économiser l'eau de ville. Ce récupérateur servira à alimenter les sanitaires et pour nettoyer le matériel.*

*La réforme des rythmes scolaire a été adoptée dès septembre et les premiers mois de cette nouvelle organisation sont plutôt satisfaisante. Le bilan sera fait sur une année scolaire et pourra être évalué dans son ensemble.*

*L'équipe municipale et la commune est fière d'avoir sur son territoire :*

*USI Ouest, une entreprise familiale primée au niveau nationale Stars & Métiers dans la catégorie Dynamique des ressources humaines, toutes nos félicitations à son chef d'entreprise Sylvain Lutellier, son épouse et à toute son équipe.*

**Hervé CORNÉE**

*Permanence du Maire  
Mardi  
de 9h à 11h30.  
Le soir et le samedi matin  
sur rendez-vous.*



Accueil mairie  
02 43 02 11 40

25ème édition du Bulletin Municipal.

Si la présentation de ce moyen de communication a évolué au fil des années, que la machine à écrire a été remplacée par l'ordinateur ; Sur le fond, ce bulletin n'a pas changé. Il est toujours à votre service pour informer au mieux les nouveaux belloudoniens et les belloudoniennes sur la vie de la commune et ce qui s'y passe, et plus globalement pour permettre

une information de l'année passée et des projets.

Au fil des pages vous y trouverez donc les informations suivantes :

- Travaux et projets en cours et à venir
- Les décisions importantes
- Le budget communal
- L'état-civil de 2013
- La vie de l'école et des associations
- L'histoire locale
- Les infos pratiques

La Trompette est là aussi

pour laisser une trace écrite de l'Histoire de la commune.

A ce titre l'ensemble de la collection depuis le n° 1 de janvier 1990 a été numérisé.

Les archives de la trompette seront bientôt toutes accessibles via le site internet de la commune :

[beaulieu-sur-oudon.com](http://beaulieu-sur-oudon.com).

Vous avez la possibilité de les feuilleter, même de les télécharger pour les conserver si vous le souhaitez ou de les imprimer.

Mairie  
22 rue de Bretagne  
53320 BEAULIEU SUR  
OUDON

–  
TEL 02 43 02 11 40  
FAX 02 43 02 03 75  
[mairie.beaulieu-sur-oudon@wanadoo.fr](mailto:mairie.beaulieu-sur-oudon@wanadoo.fr)

–  
Secrétariat ouvert  
Du lundi au samedi  
de 9h à 12h  
sauf mercredi.

[www.beaulieu-sur-oudon.com](http://www.beaulieu-sur-oudon.com)

Après un problème de mise à jour, le site est en complète reconstruction et mise à jour. Vous y trouverez toujours, l'information communale pour vous donner les nouvelles ponctuelles et changeantes d'une part : les animations des associations, le menu de la cantine, des arrêtés de circulations, fermeture de l'agence postale communale ou du secrétariat de mairie... D'autre part, ce support, fonctionne comme un lieu d'archives numériques où vous pouvez trouver des photos, compte-rendu de conseil municipal, les bulletins communaux... Nous vous invitons à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos remarques, suggestions et idées de rubriques supplémentaires sur le site. Si autour de vous des personnes vous font savoir qu'elles n'ont pas eu la trompette, merci de les diriger vers la mairie pour réparer une possible erreur de distribution postale.

## Tarifs de location de la salle des fêtes

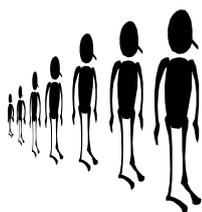
GRANDE SALLE	Prix 2014
Vin d'honneur	44.00
Après-midi détente club extérieur	60.00
Réunion	67.00
Soirée personnes de la commune	98.00
Associations de Beaulieu	136.00
Fête de famille	156.00
Buffet campagnard	156.00
Soirée asso comm extérieures	188.00
Nuit de la St Sylvestre	166.00
Mariage	260.00
PETITE SALLE ANNEXE	Prix 2014
Vin d'honneur	28.00
Réunion	36.00
Repas, soirée	77.00

La liste des artisans et entreprises de la commune visible sur le site internet de la commune, onglet :

### LA COMMUNE

- Accueil
- Situation territoriale
- Economie

Pour la location de la salle, renseignement et réservation à la mairie au 02 43 02 11 40.



*L'INSEE réévalue maintenant chaque année la population de chaque commune de France. Nous avons donc à Beaulieu-sur-Oudon, une population municipale de 499 habitants.*

## Tous nos vœux aux bébés de 2013

HALBERT Lucie	« Le Petit Moulin »
POUPIN Gustave	12 rue de la Moisson
BAHIER Sabine	« Le Cormier »
RUAULT Liséa	« La Maubertière »
GERBAULT Apolline	«La Brevintière »

## Meilleurs vœux aux jeunes mariés

SUFFISSAIS David & NOEL Maryline	le 22 juin
PERCHE Jérémie & BANCE Alexandra	le 7 septembre

## Nos peines

CHATELAIS Arsène « La Petite Buffardière » le 5 mars

## Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants

M MME KERAUDREN Eric	23 rue de la Moisson
M LECOMTE Jérémie	11 rue de la Moisson
M MME GAZENGEL Nicolas	« La Petite Buffardière »
M VILARD et MME VOLATIER	2 rue de Bretagne
M. BESNIER	12 Rue de Bretagne

## Les Vœux du Maire

Ce samedi 11 janvier à 11 heures à la maison de la moisson les habitants de Beaulieu étaient invités à participer aux vœux du Maire et de la municipalité.

Monsieur le Maire après avoir présenté ses vœux de santé, bonheur, prospérité et réussite pour 2014 aux élus, employés municipaux, représentants associatifs, enseignantes a retracé en quelques mots l'année 2013.

Cette rencontre fut également l'occasion de mettre à l'honneur l'Entreprise USI-OUEST, en la présence de Raphaëlle et Sylvain LUTELLIER, qui a décroché cet automne le prix National Stars & Métiers dans la catégorie Dynamique des Ressources Humaines à l'issue d'une sélection de plus de deux mille artisans candidats partout en France.

L'assemblée présente s'est jointe, bien volontiers, à Monsieur le Maire pour applaudir et les féliciter comme il se doit, en leur souhaitant beaucoup de succès dans son entreprise.



Pour les élections municipales qui auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014 de 8h à 18h, des modifications ont été apportées par rapport à ce qui avait cours jusqu'aux dernières élections de 2008. Il nous semble indispensable de vous en détailler les changements pour que vos votes soient conformes à la loi et non nuls.

**Candidats** : Nul ne peut-être élu, s'il n'a pas présenté sa candidature. Il n'est donc pas possible de rajouter sur un bulletin, le nom d'une personne qui ne s'est pas présentée.

**Parité** : Il n'y a pas de parité imposée pour les communes de moins de 1000 habitants.

**Communauté de Communes** : Les conseillers communautaires seront les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau (maire, 1er adjoint...). Auparavant, ils étaient désignés par le conseil municipal.

**Le bulletin de vote** : Le nom des candidats en surnombre ou qui ne se sont pas présentés, ne seront pas comptés. Mais le bulletin ne sera pas nul pour autant, les noms des autres candidats seront donc bien pris en compte.

Les bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qui se sont présentés qu'il n'y a de conseillers à élire sont donc considérés comme valable.

S'il y a plus de noms que de sièges à pourvoir, le ou les derniers noms de la liste ne seront pas décomptés.

Les bulletins se lisent de haut en bas et de gauche à droite le cas échéant.

**Répartition des sièges au conseil municipal** : Sont élus au premier tour de scrutin les candidats qui réunissent cumulativement :

- la majorité absolue des suffrages exprimés (sans les bulletins blancs et nuls)
- Et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

**Un second tour** est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux.

Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quelque soit le nombre de votants, sachant que même au second tour, il n'est pas possible d'élire quelqu'un qui n'a pas déclaré sa candidature.

Un suffrage est considéré comme nul dans les cas suivants :

- ⇒ Si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir,
- ⇒ Si l'enveloppe ne comporte aucun bulletin
- ⇒ Si le ou les bulletins comportent des signes distinctifs

Élections municipales

Dimanche

23 et 30 mars 2014

Bureau de vote ouvert

De 8h à 18h00

*En cas d'égalité*

*des voix,*

*le candidat le plus*

*âgé est élu.*





6 rue de la Poste

02 43 02 11 30

Le bureau de Poste de Port-Brillet est à votre disposition pour tout renseignement sur les produits financiers de la Banque Postale.

Tel : 02 43 26 12 35 ou 3639 (0,15 €/mn)

pour le service courrier (réclamation, recherche)

ou le 3631 (appel non surtaxé)



Levée du courrier tous les jours à 12 heures.

Ouverture du Bureau hors vacances scolaires		
LUNDI	10H30-12H	16H30-17H
MARDI	10H30-12H	16H30-17H
MERCREDI	11H30-12H30	
JEUDI	10H-12H	16H30-17H
VENDREDI	10H30-12H	16H30-17H
SAMEDI	10H30-12H	

Ouverture du Bureau pendant les vacances scolaires		
LUNDI	10H-12H	Bureau fermé l'après-midi pendant les vacances scolaires
MARDI	10H-12H	
MERCREDI	11H30-12H30	
JEUDI	10H-12H30	
VENDREDI	10H30-12H30	
SAMEDI	10H30-12H	

## Les services disponibles dans votre Agence :

- \* Achat de timbres, enveloppes pré-timbrées, lettres suivies, lettres max et emballages colis
- \* Dépôt de courrier y compris recommandé
- \* Retrait des objets mis en instance par le facteur (**pour retrait à l'agence, se munir de votre carte d'identité et si nécessaire d'une procuration pour permettre le retrait de l'objet pour un tiers**)
- \* Dépôt des procurations courrier
- \* Dépôt de chèques sur un compte de la Banque Postale
- \* Retraits (en toute confidentialité, dans la limite de 350 € par semaine pour les titulaires d'un Compte Courant Postal ou d'un Compte Epargne de La Poste et versements d'argent sur ces comptes.
- \* Emission et paiement de mandat cash
- \* Emission de mandat compte

## À chaque besoin, son Prêt-à-Poster !

### Envoi de documents

Pour vos documents courants

**Lettre prioritaire**

- Enveloppe griffonnée  
- 4 formats : 20g, 50g, 100g et 500g

Pour vos documents importants

**Lettre suivie**

- Enveloppe griffonnée  
- Suivi  
- 3 formats : 100g, 250g et 500g

### Envoi de marchandises

Pour vos envois de petits objets

**Lettre max**

- Enveloppe cartonnée griffonnée  
- Suivi et indemnisation  
- 6 formats pour la France : 20g, 50g, S, M, L et XL  
- 3 formats vers l'Outre-Mer : 50g, M et XL

**3 modes de consultation de l'information de suivi disponibles 24h/24 et 7j/7 :**

- Internet : [www.laposte.fr/csuivi](http://www.laposte.fr/csuivi) (gratuit hors coût de connexion).
- Audiotel : ☎ 0 20 00 00 00
- SMS+ (uniquement en France métropolitaine) : envoyez le numéro d'objet au 6 20 00 (0,35€ TTC + prix d'un SMS).

La Poste - Service envoies au capital de 3 000 000 000 Euros - 306 rue de France PARIS  
Boulevard de Valenciennes - 91510 PALAISEAU CEDEX 18

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES
TOTAL		<b>511911.20</b>	TOTAL		<b>511911.20</b>
Charges à caractères générales	166911.81		Produit des services	36900.00	
<small>voirie, entretien bâtiment, achat repas cantine, électricité....</small>			<small>droits de cantine et garderie ...</small>		
Charges de personnel	156500.00		Impôts et taxes	261484.00	
			<small>taxe au droit de mutation, impôts directs, taxe pylônes...</small>		
Autres charges de gestion	90902.43		Autres produits de gestion	40000.00	
<small>Subventions, contingent aide sociale et incendie</small>			<small>loyers communaux et salle des fêtes ...</small>		
Charges financières	25000.00		Dotations et participations	128192.00	
<small>remboursement dette en intérêt</small>			<small>dotations de fonctionnement de l'état...</small>		
Charges exceptionnelles et autres	16296.00		Produits exceptionnels et autres	0	
<small>provision budget annexe</small>			<small>remboursement divers</small>		
Dépenses imprévues	3000.00		Résultat reporté	45335.20	
Virement à la section d'investissement	53300.96				

SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES
TOTAL		<b>585112.71</b>	TOTAL		<b>585112.71</b>
Programmes en cours	408644.91		Subventions d'investissements	273553.00	
<small>travaux et achat matériel</small>			Autres immobilisations financières	153626.77	
Emprunts et dettes	82916.45		Dotations et fonds divers et autres immob.	8099.00	
<small>remboursement dette en capital</small>			Virement de la section de fonctionnement	50000.00	
Autres immobilisations financières	298.04		Excédent de fonctionnement capitalisé	99833.94	
Dépenses imprévues	3000.00				
Solde d'exécution 2012	90253.31				

### Subventions accordées en 2013 aux organismes et associations

Amicale des Anciens d'AFN & AC	50.00	Ligue contre le cancer comité Mayenne	65.00
Association de parents d'élèves	200.00	Banque alimentaire de Laval	80.00
+ Classe de neige	800.00	ADMR de Méral	500.00
Étoile Sportive	600.00	Secours catholique	49.00
Beaulieu sous tension	250.00	UDAF 53	40.00
Beaulieu de France (cotisation)	175.00	France Alzheimer Mayenne	35.00
Protection des cultures	160.00	S.P.A. (convention fourrière)	150.00
Parents d'Enfants Inadaptés	35.00		



## Voirie 2013



L'entreprise SÉCHÉ du Bourgneuf la Forêt a réalisé la plus grande partie des travaux de voirie, moins-disante pour ce marché. En plus, de l'habituel point à temps, ce sont les chemins de la Houillère et de la Maltière qui ont été entretenus, ainsi que la Voie Communale de la Buffardière pour un montant total de 38867.60 € TTC.

L'élagage, le débroussaillage (et le déneigement si besoin) est assuré par l'entreprise Marchand Michel de Loiron pour un montant annuel de 3432.68 € TTC jusqu'en 2014 inclus.

Le programme de voirie 2014 sera établi au printemps, avec une priorité aux chemins qui auront le plus souffert cet hiver par la pluie et le gel.

## L'atelier communal



L'atelier communal d'une superficie de 230 M<sup>2</sup> est implanté route de la Gravelle sur un site communal d'environ 2300 M<sup>2</sup>. Les travaux sont maintenant achevés et Maurice FOUBERT, agent technique, a pris possession de ses nouveaux locaux à la rentrée, même s'il restait des aménagements à terminer, cela ne gênait en rien son utilisation.



Outre, du mobilier de première nécessité et indispensable, tant dans la partie stockage que dans la partie dite « habitable », les lots de ce marché s'équilibrent globalement par rapport à l'ouverture et le financement définitif vous est donc présenté ci-dessous :



Terrassement	WTP	49522.74
Maçonnerie	BASLÉ	22242.73
Ravalement	BASLÉ	1491.70
Charpente	BALLUE	27661.29
Menuiserie	BONDIS	7269.65
Cloisons sèches isolation	GODELOUP	4887.16
Electricité Chauffage	SAB ELEC	8727.17
Plomberie sanitaire	SAB ELEC	3163.60
Isolation carrelage	GUERIN	2774.53
Peintures	GÉRAULT	2072.05
Maîtrise d'œuvre	CONCEPT HABITAT	12672.00
Coordinateur de sécurité	CABINET LEPAGE	1280.00
Mobilier	OCCABURO	885.00
Cuve à fuel	POIRIER CHEVREUIL	1000.00
Annonces légales et reprographie, branchements, divers		2377.22
	<b>TOTAL</b>	<b>148026.84 HT</b>

**Recettes du PAP prévisionnelle**

**175000.00**



*La subvention du PAP ne sera qu'à hauteur des dépenses et le solde sera transféré sur le dossier d'effacement de réseaux et réfection de l'éclairage public ci-contre.*

Les travaux du centre bourg se sont poursuivis cette année avec l'effacement des réseaux électriques et de téléphone. Occasionnant, une gêne pour la bonne circulation et nous sommes conscients que l'hiver fut long et difficile pour vous tous ; cependant c'est une étape par laquelle nulle commune ne peut passer dès qu'il y a des travaux de cet ordre.

Une partie de l'éclairage public a également été modernisé pour répondre aux nouvelles normes de l'environnement et garantir la sécurité des usagers.

Ainsi le Conseil Municipal a opté pour des lampes à LED, qui sont moins énergivores pour une meilleure luminosité. Auparavant l'éclairage public consommait 7789 kWh contre 3279kWh maintenant.

Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Mayenne, qui gère les études et les marchés en direct avec les entreprises.

Le Syndicat prend également à sa charge une partie des dépenses : 70% sur l'électricité, 20% sur le génie civil de

télécommunication, 25% sur l'éclairage public.

Ce qui donne ci-dessous le reste à payer pour la commune, sachant que le conseil municipal a retenu ce dossier pour solliciter les fonds de la ligne LGV, à savoir le Fonds de Solidarité Territoriale et les fonds de la ligne Très Haute Tension via le Plan d'Aménagement Projet :

### PLAN DE FINANCEMENT

#### **Total Dépenses 173825.30 €**

1ère tranche	111125.30 €
2nde tranche	62700.00 €

#### **Total Recettes 173825.30 €**

PAP	54053.00 €
FST	44297.61 €
Fds Propres	75474.69 €



### *Lotissement*

#### *Le Coteau du*

#### *Domaine*

*Restent disponibles à la vente les lots suivants :*

*Lot 5 : 882 M<sup>2</sup>*

*Lot 6 : 932 M<sup>2</sup>*

*Lot 7 : 932 M<sup>2</sup>*

*Lot 8 : 821 M<sup>2</sup>*

*Pour un prix de*

*25.00 € HT/M<sup>2</sup>*

—

*Renseignements*

*à la mairie au*

*02 43 02 11 40*

## Le bon usage de la lagune :

**Il ne se crée pas d'eau nouvelle. Celle que nous boirons demain, nous la rejetons aujourd'hui. Notre corps est constitué à 65% d'eau, autant dire que c'est une ressource vitale que nous devons préserver.**

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Il est donc important de minimiser la production de déchet à la source mais aussi de veiller à faire le bon tri des déchets que nous continuons à produire.

Les lingettes, pas dans les toilettes ! Il y a trop de lingettes dans les égouts. La présence surabondante de lingettes de ménage et d'hygiène provoque de la pollution. Malgré des nettoyages préventifs, le premier geste est primordial : **comme tout autre objet** (emballage, sachet, couches...), **ayez le réflexe poubelle !**

NON aux produits dangereux : ne versez pas de produits dangereux comme le white spirit, l'essence, le fuel, produits phytosanitaires, car ils ne seraient pas éliminés.

**Ayez le réflexe déchetterie !**

Que faire des huiles ? Eviers et toilettes ne sont pas faits pour évacuer huiles alimentaires ou de vidange qui risqueraient de se figer et de colmater les canalisations.

**Ayez le réflexe déchetterie !**

Rien qui colmate ! Ne jetez pas de restes de peinture, de béton ou d'huile dans les égouts (eaux pluviales) qui colmatent les canalisations ou iraient directement dans le milieu naturel. **Ayez le réflexe déchetterie !**

Et dernier conseil en matière de lessive : Utilisez la juste dose !





Celui-ci sera ensuite installé dans une enceinte insonorisée. Entre mai et octobre 2014, les lignes à 400 000 volts existantes Domloup-les Quintes et Oudon-Taute seront raccordées au nouveau poste électrique. Pour cela, quatre nouveaux pylônes d'une hauteur maximale de 30 mètres seront implantés sur le terrain du poste électrique. Les grilles provisoires et le pylône destiné à surélever temporairement la ligne existante, ainsi que le balisage aéronautique seront, quant à eux, démontés. Les aménagements paysagers et des abords seront réalisés également en 2014, et terminés pour début 2015.

### Les liaisons en 225000 Volts vers Laval & Le Pertre

Les travaux de la liaison souterraine à 225 000 volts Laval-Oudon ont commencé en octobre 2013. La pose des fourreaux (décapage de la terre végétale, ouverture et fermeture de la tranchée et remise en état) se fait à l'avancement, de façon à limiter la gêne, notamment dans les parcelles agricoles. Les tourets de câbles seront livrés et déroulés à partir de mai 2014. La mise en service de cette liaison qui doit renforcer l'alimentation de l'agglomération de Laval est prévue à l'automne 2014. Une liaison double à 225 000 volts sera également réalisée à partir du deuxième semestre 2015 pour alimenter la sous station de la LGV (Ligne à Grande Vitesse) située sur la commune du Pertre. Les installations nécessaires à leur raccordement dans le poste d'Oudon seront cependant réalisées dès 2014, de façon à limiter la durée du chantier dans le poste

Les travaux du poste électrique d'Oudon ont vu, en 2013, la réalisation des aménagements généraux (plateformes, drainage, pistes et clôture), du Génie Civil, des charpentes et des bâtiments. L'année 2014 sera plus particulièrement consacrée à l'installation des équipements électriques à l'intérieur du poste, ainsi que la réalisation des essais avant la mise sous tension. Avec un point d'orgue : l'arrivée par convoi exceptionnel du transformateur



Source Anne RAIMBAUD RTE et site <http://www.cotentin-maine.com>

**18/10/2013 : la Commission du Préjudice économique est mise en place** : Elle a été mise en place le 18 octobre 2013, à l'initiative de la Préfecture de la Manche. Sa mission : être l'interlocuteur des entreprises ou sociétés qui estiment subir un préjudice dû à la présence de l'ouvrage et évaluer l'indemnité qui leur sera proposée.

La saisine de cette Commission passe par une demande formelle : il convient d'envoyer un courrier explicatif et de joindre toutes les pièces justificatives nécessaires, le tout avant le 31 décembre 2014, à :

*Monsieur le président de la commission  
du préjudice économique - Ligne THT OUDON-TAUTE  
Préfecture de la Manche CS 10419  
50009 Saint-Lô Cedex*

## La taupe

La taupe, comme les hérissons et les musaraignes, est un insectivore, d'une quinzaine de centimètres de long et pèse environ 150 grammes. Ses pattes en forme de pelle lui permettent de construire ses galeries pour étendre ses réseaux de chasse, afin de trouver des vers de terre pour s'alimenter. Bien que sa vue soit atrophiée, elle dispose d'un odorat et d'un toucher très développés. En dehors des activités de reproduction au printemps, puis d'élevage des jeunes, c'est une espèce très solitaire. Elle consomme principalement des vers de terre (90 %), le reste se composant d'insectes divers. Sa ration quotidienne est de 40 à 50 grammes. Nous pouvons la trouver dans les bois, prairies, parcs et jardins. Son territoire moyen s'étend jusqu'à 400 m<sup>2</sup>. Les dégâts liés à sa présence sont nombreux. En zone agricole : terre des semis retournée, sectionnement des racines des plantes, perte en herbe, souillure du fourrage, usure rapide du matériel de fauche. Et sur les terrains sportifs et pelouse des particuliers : inesthétisme, découverte de pierres, sectionnement des racines. De par son statut réglementé d'Organisme Nuisible (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttés collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place à l'aide d'un arrêté municipal et d'une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre. Différents moyens de régulation existent, selon le site et l'infestation : moyen chimique tel que le dépôt de pastilles, qui libèrent un gaz toxique (PH3), ou moyen alternatif mécanique tel que le piégeage.



Et sur les terrains sportifs et pelouse des particuliers : inesthétisme, découverte de pierres, sectionnement des racines. De par son statut réglementé d'Organisme Nuisible (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttés collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place à l'aide d'un arrêté municipal et d'une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre. Différents moyens de régulation existent, selon le site et l'infestation : moyen chimique tel que le dépôt de pastilles, qui libèrent un gaz toxique (PH3), ou moyen alternatif mécanique tel que le piégeage.

## Les différentes activités de la FDGDON de la Mayenne

Outre la lutte contre les **taupes**, la FDGDON de la Mayenne propose de méthodes de régulation contre divers Organismes Nuisibles et Ravageurs. Afin de répondre aux attentes de tous, ces méthodes sont variées et alternatives.

Pour les **chenilles défoliatrices urticantes**, il est possible d'effectuer un échenillage mécanique des cocons, de placer des écopièges (piège ceinturant le tronc et permettant de récupérer les processions de chenilles) et d'asperger un bioinsecticide lors de luttés collectives, à l'automne pour les pins : les inscriptions se font dès septembre.

Pour les **rongeurs aquatiques nuisibles**, la méthode chimique anciennement utilisée n'est plus autorisée. Ainsi, depuis 2006, le piégeage s'est mis en place. Il en est de même pour les **corvidés**, aucune molécule n'est autorisée, seuls l'effarouchement et la régulation (piégeage/tir) sont effectués. Diverses méthodes pour protéger les cultures existent : sonores, visuelles, fixes ou ponctuelles (canon à gaz, pistolet d'alarme, ballon, cerf-volant,...). La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour plus d'informations.

En 2013, la FDGDON 53 poursuit également les expertises de nid de **frelon asiatique** et conseille sur les techniques de lutte. Un bilan annuel sera transmis dès 2014 lors de son assemblée générale. Autres activités méconnues : les plantes envahissantes et dommageables à la Santé, telles que l'**Ambroisie**, la **Berce du Caucase** et la **Stramoine (Datura)**. La FDGDON de la Mayenne informe et forme à la reconnaissance et aux impacts de ces plantes.



17 Bd des Manouvriers  
53810 CHANGE

Tél. 02.43.56.12.40  
(le matin uniquement)  
[www.fdgdon53.fr/](http://www.fdgdon53.fr/)

## Informations réglementaires

*L'Arrêté Préfectoral du 13/08/2013 indique que dans les secteurs où la présence de la Loutre et du Castor d'Europe est avérée (bassin de l'Aron, rivière de l'Oudon et rivière la Mayenne), l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.*

**Les nuisibles aquatiques (rats musqués et ragondins) sont continuellement en augmentation partout sur la commune. Des cages pièges sont disponibles chez le Président Jean-Luc Rocher, pour la période de lutte collective sur l'ensemble du bassin de l'Oudon allant du 15 février au 15 avril 2014. N'hésitez pas à déclarer vos prises et à en garder la preuve afin qu'ils puissent rester nuisibles. Il en va de même pour les corbeaux et les renards. Le FDGDON reste également à votre disposition pour tout renseignement.**

**Le bureau communal**



L'équipe de service pour le repas de 2013

Le Dimanche 23 février 2014 à la salle des fêtes se tiendra le déjeuner pour les personnes âgées offert comme chaque année par le CCAS le Comité des Fêtes.

Ci-dessous la photo de groupe de 2013



## L'épicerie sociale et solidaire



Des particuliers nous proposent des fruits et légumes, pour cela il est nécessaire de demander à Jean luc Comer par mail : [jlhcomer@gmail.com](mailto:jlhcomer@gmail.com) ou par tél au 02 43 68 86 81 ou 06 41 45 06 13 et de livrer le jeudi après midi.

### L'ACTIVITE

Début Mars 2013, tous les vendredis matins, des bénévoles de l'association « Coup de Main » qui gère l'épicerie accueillent les familles bénéficiaires de l'aide alimentaire. Fini la distribution de colis préparés, place au libre choix dans les rayons avant de passer à la caisse avec une participation de 10% de la valeur des produits, place aussi autour d'une boisson pour discuter ensemble dans une ambiance conviviale.

Les semaines passent, de 25 familles à l'ouverture le nombre de bénéficiaires augmente. En mai et juin, c'est une cinquantaine de familles que nous accueillons, ce qui nous oblige à ouvrir le vendredi après-midi pendant quelques semaines. Nous constatons une diminution en juillet et août. Actuellement, c'est une trentaine de familles qui passe. La durée de l'aide alimentaire varie de quelques semaines à plusieurs mois.

Depuis l'ouverture, l'accueil s'est porté sur 88 familles et chaque semaines des bénévoles de Beaulieu donnent de leur temps et nous les en remercions.

### DES PROJETS

Avec la recette des 10%, nous avons complété l'offre : des œufs, des confitures, du café .

De plus, nous allons procéder à l'achat de produits lessiviels voire de produits d'hygiène. Ces produits seront cédés à hauteur de 30 % de leur prix d'achat.

### L'OPERATION POMME DE TERRE ET POIREAUX

Le CCAS du Bourgneuf la Forêt a acheté, planté et entretenu des pommes de terre et des poireaux sur une parcelle destinée à être des « carrés de jardins » mis à disposition des futurs propriétaires du lotissement en cours.

Une dizaine de bénévoles de notre association ont ramassé les pommes de terre le 27 août. Cet hiver, les poireaux seront arrachés au fur et à mesure des besoins.

Merci aux bénévoles du CCAS pour leur initiative et pour le temps passé à la plantation et à l'entretien.

Pour 2014, une autre commune pourrait peut-être prendre le relais ?



Michel Duval président



Permettre à chacun de bien vivre chez soi, c'est le projet de l'ADMR.

Pour les familles, l'ADMR apporte des services qui facilitent le quotidien à la maison.

### Ménage - repassage : le domicile facile à vivre !

L'ADMR de votre commune propose la possibilité de confier vos tâches ménagères à des professionnels de l'association spécialement formés pour intervenir à domicile. Les services sont ajustés à vos besoins pour réaliser l'entretien de votre logement ou de votre linge.

### Garde d'enfants à domicile : la famille en toute sérénité !

L'ADMR vous propose un mode de garde qui répond à vos besoins et à ceux de vos enfants. Nous nous adaptons à vos horaires de travail et à vos contraintes.

Le personnel, formé dans le domaine de la petite enfance saura respecter l'intimité de votre foyer et vos règles éducatives.

50% de réduction ou de crédit d'impôts (selon la loi en vigueur) Possibilité de régler avec le CESU (Chèque Emploi Service Universel)



« Don d'organes,  
Il suffit de le dire...  
...Maintenant ! »

Année après année, FRANCE ADOT 53 se mobilise sur tout le département pour informer, échanger, renseigner sur les greffes, le don d'organes ou de moelle osseuse, avec la participation de personnes elles-mêmes greffées ou des proches de donneurs.

Contact : France ADOT 53 - BP 90634 53006 LAVAL CEDEX Tel 02 43 90 68 10  
mail : [franceadot53@orange.fr](mailto:franceadot53@orange.fr) site [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org)

## Voyagez malin avec le PETIT PÉGASE

### Transport à la demande : Le Petit Pégase :

Facilitez vos déplacements pour vos activités et vos loisirs, tel est l'objectif de Petit Pégase, le service mayennais de transport à la demande.

#### Comment réserver ?

Il vous suffit :

- de vous inscrire au service en remplissant le formulaire d'inscription (voir ci-dessous) et en le renvoyant à l'adresse indiquée au verso, (*Attention, pour les mineurs voyageant seuls, l'autorisation parentale, présente sur le formulaire d'inscription, doit nous être retournée avant toute réservation.*)

- d'appeler la centrale de mobilité au 02 43 665 333,

- de réserver votre billet dans les 15 jours qui précèdent votre déplacement et jusqu'à 16h00 la veille de votre départ.

> **Réserver votre déplacement en ligne** (48 heures avant la date de départ - ATTENTION : pour les trajets effectués le dimanche et le lundi : vous devez réserver avant le vendredi précédent le trajet, à 12h au plus tard.)  
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

Tarifs : **dans le secteur et hors secteur** : 2 € pour 1 trajet simple (1 ticket). 16 € le carnet de 10 tickets (valable sur tous les modes de transport : petit Pégase et Réseau Pégase).

Correspondance possible sur le Réseau Pégase avec un même ticket.

Brochures disponibles en mairie.

✉ Association locale  
MERAL  
2 PLACE DU Buat  
53230 MERAL

☎ 02 43 69 28 47

[meral.admr53@wanadoo.fr](mailto:meral.admr53@wanadoo.fr)

\*\*\*\*\*



À Beaulieu-sur-Oudon

Pour l'Aide à

Domicile en

Mlieu Rural

Vous pouvez contacter

Michel Huchedé au

02 43 02 46 76



Inscription en ligne sur le site du conseil général

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)



CLE

02 41 92 52 84

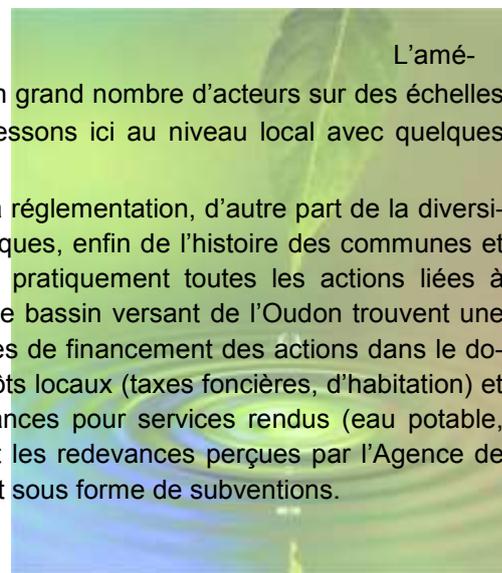
[www.bienvivrelooudon.fr/](http://www.bienvivrelooudon.fr/)

## Qui fait Quoi dans le domaine de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon ?

L'aménagement et la gestion de l'eau impliquent un grand nombre d'acteurs sur des échelles géographiques différentes. Nous nous intéressons ici au niveau local avec quelques simplifications.

L'organisation locale dépend d'une part de la réglementation, d'autre part de la diversité des domaines d'intervention et des techniques, enfin de l'histoire des communes et de leurs groupements. L'avantage est que pratiquement toutes les actions liées à l'aménagement et à la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon trouvent une organisation collective cohérente. Les sources de financement des actions dans le domaine de l'eau sont multiples : en partie impôts locaux (taxes foncières, d'habitation) et taxes sur les produits polluants ; les redevances pour services rendus (eau potable, assainissement, prélèvement, pollution) dont les redevances perçues par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne redistribuées localement sous forme de subventions.

L'amé-



Domaine d'intervention / compétence	Maître d'ouvrage (celui qui paye les opérations ou travaux)	Maître d'ouvrage collectif sur votre commune
<b>Planification de la gestion de l'eau (S.A.G.E.)</b>	Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)	C.L.E. du bassin de l'Oudon
<b>Alimentation en eau potable (production et distribution)</b>	Commune ou syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (S.I.A.E.P.)	
<b>Assainissement collectif</b>	Commune ou communautés de communes ou syndicats d'alimentation en eau potable Entreprises	
<b>Assainissement non collectif</b>	Particuliers / entreprises Communes ou communautés de communes (contrôle des installations)	
<b>Aménagement des cours d'eau Restauration des milieux aquatiques Gestion des ouvrages</b>	Propriétaires / occupants Communes ou syndicats intercommunaux de bassin sud et nord (S.B.O.S. et S.B.O.N.)	
<b>Lutte contre les inondations</b>	Etat (prévision) Etat et communes (prévention dans les documents d'urbanisme) Communes ou Syndicat mixte du bassin de l'Oudon (S.Y.M.B.O.L.I.P.) (protection)	
<b>Lutte contre les pollutions diffuses</b>	Agriculteurs / organisations agricoles Syndicat mixte du bassin de l'Oudon	
<b>Gestion des étiages (période de basses eaux)</b>	Etat Communes ou Syndicats intercommunaux de bassin sud et nord	
<b>Police de l'eau</b>	Les services de l'Etat L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A.) Le Maire et la gendarmerie	Les services de l'Etat L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A.) Le Maire et la gendarmerie



*La bibliothèque est ouverte tous les samedis matins de 11h à 12h, salle du rez-de-chaussée de la mairie.*

*C'est un service municipal gratuit et ouvert à tous et*

*Jeanine Blin*

*Michèle Bodin*

*Brigitte Derouin*

*Céline Hémon*

*M-Claude Hivert*

*Josiane Sevin*

*Sont à votre écoute pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.*



## Rétrospective 2013

Au cours de l'année 2013 une exposition sur le pain vous a été proposée avec une mallette de livres à destination des enfants comme des adultes, permettant un lien avec le thème étudié en classe par les CP et CE1, de la classe de Brigitte.

À la rentrée, pour la semaine de l'écriture du 7 au 13 octobre, la classe primaire de

l'école de l'Oudon, sous la houlette de leur institutrice Audrey, a participé au concours de carte postale.

Mimi Bodin et Jeannine Blin, bénévoles à la bibliothèque sont venues en renfort pour présenter, des documents anciens, dont un certificat d'étude datant de 1876 dont l'écriture est appliquée avec les pleins et les déliés parfaitement dessinés. Les écoliers du 21<sup>ème</sup> siècle étaient également très surpris de voir qu'à l'époque de ces bénévoles, une faute d'orthographe enlevait 4 points, et que les sévices corporels faisaient partis de l'enseignement.

Ils ont ensuite écrits eux-mêmes la carte postale de leur meilleur souvenir de vacances à la plume Sergent Major, le poignet soutenu par un buvard rose ; ceux-là même qui ne servent habituellement qu'à la fête de la moisson pour le concours de dictée.

Malgré les doigts tachés d'encre bleue les enfants ont appréciés cette activité et se sont appliqués et étaient très fiers de leur réalisation.



## Projets 2014

Dès le mois de janvier, les bénévoles s'investissent auprès des enfants des cycles 2 et 3 le temps des Temps d'Activités Periscolaire en proposant aux plus petits de leur raconter une histoire, et aux plus grands d'alterner les histoires offertes, et un temps de lecture à voix haute à tour de rôle.

La bibliothèque est ouverte à toutes et tous et les propositions d'animations et/ou de bénévolats sont les bienvenues.

Nous comptons sur vous !

## Les Bibli du canton :

Ce rendez-vous trimestriel, instauré par les bénévoles du réseau de Lecture Publique, tourne dans l'ensemble des bibliothèques du Pays de Loiron depuis maintenant 2 ans.

Autour d'une boisson et de quelques gourmandises, les lecteurs sont libres de partager ou simplement découvrir les romans, BD, albums, CD ou films qui les ont particulièrement marqués.

Suite à cette rencontre un livret des coups de cœur est édité et mis à votre disposition dans les bibliothèques du réseau ou sur le site de la communauté de communes du Pays de Loiron.

Alors si l'envie vous tient de nous rejoindre...

**...Le prochain rendez-vous aura lieu à la médiathèque St-Pierre-La-Cour, le Mardi 18 février – 20h.**

Le site internet du Pays de Loiron : [cc-paysdeloiron.fr](http://cc-paysdeloiron.fr) rubrique se-divertir-et-séjourner puis bibliothèques est à votre disposition pour les animations, le catalogue des œuvres disponibles sur le canton, ainsi que des liens vers des bibliothèques numériques à destination des adultes comme des enfants. Pensez à le consulter !





Le service periscolaire, qui comprenait la cantine et la garderie, s'est enrichi d'un nouveau temps de prise en charge de vos enfants de 15h45 à 16h30, suite aux nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée. Les enfants ont donc école tous les matins y compris le mercredi de 9h à 12h et les après midi du lundi mardi jeudi et vendredi de 13h30 à 15h45.

Hélène FOUBERT, ATSEM, Marion DUPUYS (remplaçante d'Alexandra PERCHE), Jocelyne FOUBERT et Martine CORNÉE gèrent les Temps d'Activités Periscolaires, dites TAP de 15h45 à 16h30 pour tous les élèves de l'école de l'Oudon ; toutefois, il a été décidé de laisser dormir les enfants du cycle 1 qui font la sieste pour ne pas perturber leur sommeil.



De nombreuses activités sont mises en place : cuisine, pyrogravure, jardinage, loisirs créatifs, jeux... Il a également été fait appel à des intervenants de façon ponctuelles (Anne ROUSSEAU, chargée de la communication sur le Pays de Loiron pour le tri et compostage, M. TROCHERIE pour faire connaître aux enfants sa passion des ruches et des abeilles). Après un trimestre de fonctionnement, le bilan est satisfaisant.

Le service de cantine et de garderie municipale n'appelle pas de changement particulier dans son fonctionnement. Il voit, par contre, ses effectifs en constante augmentation. C'est donc maintenant de manière régulière que Jocelyne FOUBERT est présente aux côtés de vos enfants.

Par ailleurs, en remplacement de Alexandra PERCHE, Marion DUPUYS est en poste depuis le mois d'octobre et restera à la cantine/garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire

### Rappel

du prix des tickets :

- Cantine 3.30 € le ticket

- Garderie 1.00 € le ticket

—

Les tickets peuvent être déposés tous ensemble pour la semaine le vendredi pour la semaine suivante.



## Petit bilan de l'année scolaire 2012-2013



Au mois de février, les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont partis une semaine en classe de neige au Collet d'Allevard. La semaine s'est très bien déroulée, les élèves ont appris à faire du ski alpin et ils ont également fait de nombreuses expériences : ils ont appris à rechercher des victimes d'avalanche, ils ont découvert les animaux qui vivent en montagne...



Au mois de mars, les élèves de maternelle ainsi que les élèves de CP et de CE1 ont accueilli un boulanger à la maison de la moisson et ils ont ainsi découvert les secrets de la fabrication du pain. Cette expérience enrichissante a permis aux élèves de ramener chez eux leur boule de pain pour la faire déguster à toute la famille.



Toujours en mars, l'école a accueilli une nouvelle maîtresse : Audrey Demange a ainsi remplacé Pauline Boivin jusqu'à la fin de l'année scolaire dans la classe maternelle.

Au mois de juin, les élèves de maternelle sont allés visiter la ferme de Monsieur et Madame Livenais pour découvrir l'univers de la ferme notamment la traite des vaches.

La fête de l'école s'est déroulée le 23 juin. Après le repas, les élèves ont présenté un spectacle composé de chants et de danses. Pour clôturer le spectacle en beauté, tous les élèves de l'école, les maîtresses et les parents d'élèves ont réalisé une chorégraphie commune.

## Année scolaire 2013 2014

Cette nouvelle rentrée scolaire a été marquée par le changement de rythmes scolaires : désormais les élèves ont classe le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45, ils ont également classe le mercredi matin de 9h à 12. De 15h45 à 16h30, les enfants sont pris en charge par le personnel communal qui mène des activités spécifiques appelées TAP (temps d'activités périscolaires). Lors de ces TAP, les élèves ont notamment travaillé sur le tri des déchets et ces activités se sont terminées par la visite de la déchetterie de Port-Brillet sur le temps scolaire.



Quelques petits changements pour cette nouvelle année scolaire au niveau de l'équipe enseignante : Céline Fourmont, la directrice de l'école a changé de classe et a maintenant en charge les élèves de maternelle. Audrey Demange, qui avait les maternelles l'année précédente a maintenant en charge les élèves de CE2, CM1 et de CM2. Brigitte Huchet reste, quant à elle, fidèle à son poste en CP-CE1.

Cette année, il y a 63 élèves dans l'école. La classe de Petite, Moyenne et Grande Section compte 26 élèves et nous allons accueillir 3 jeunes élèves à la rentrée de janvier. La classe de CP, CE1 est composée de 21 élèves et la classe de CE2, CM1, CM2 de 16 élèves.



Céline Fourmont Directrice

Hélène Foubert ATSEM  
et les PS, MS et GS

Brigitte Huchet Institutrice  
et ses élèves de CP et CE1



Audrey DEMANGE  
Institutrice et  
les CE2, CM1 et CM2

## Le chantier argent de poche

Un chantier argent de poche a été organisé pour la 2ème année consécutive. Il s'est déroulé la 2ème semaine de juillet avec 4 jeunes beloudoniennes qui ont rendu service en faisant des activités de ménage et de peinture dans les différents bâtiments communaux.

Pour 2014, les inscriptions se feront en mairie avant le 15 février, pour un chantier d'une semaine sur le mois de juillet.



Pour information voici la liste des assistantes maternelles de notre commune :

- Mme JOUAULT Isabelle 8, impasse du Bordage 02 43 02 09 57
- Mme LEMONNIER Brigitte 9, rue des Sports 02 43 02 03 43
- Mme MARCHAND Vanessa 8, rue de l'Oudon 02 43 02 15 14
- Mme MONTEBAULT Stéphanie « Le Petit Brassé » 02 43 02 03 86

*La liste des assistantes maternelles est mise à jour régulièrement sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Loiron*

## Le RAM

Le Relais d'Assistants Maternelles Intercommunal ne propose pas de permanence à Beaulieu ce 1er trimestre 2014, mais il est possible pour les assistantes maternelles qui le souhaite d'aller dans les communes voisines.

Toutes les dates sur le site internet du Pays de Loiron

## Infos pratiques du Centre de loisirs

Du fait de l'école le mercredi matin, les enfants qui vont à l'Accueil de loisirs de Montjean sont conduits en bus le mercredi midi et pris en charge à la descente du bus à Montjean.

Le Centre de Loisirs, sous la houlette de Méline THÉBAULT, directrice, accueille les enfants scolarisés de 3 à 11 ans sur le site de Montjean, au 2 rue des sports.

L'Accueil de loisirs est ouvert chaque mercredi, ainsi que les vacances scolaires (2 semaines en février, en avril et à la Toussaint, 4 en juillet, une en août et à Noël).

Les heures d'ouverture : de 9h à 17h30 (garderie dès 7h30 et jusqu'à 19h)

Il est important d'inscrire les en-

fants à l'avance (avant le vendredi soir 18h pour la semaine suivante et au moins 15 jours avant le début des vacances) afin de réserver animation et repas.

Un programme d'animation avec activités, sorties et autres moments ludiques et conviviaux est mis en place par période scolaire.

Contact : 02 43 02 99 87



## Le nouvel éclairage



L'éclairage public signe la fin des travaux d'enfouissement des réseaux

## Le permis piéton

Les enfants accompagnés d'un gendarme, de l'association de la prévention routière, de leur maîtresse, et d'un élu sont fiers d'arborer leur permis piéton !

Nous comptons donc sur leur prudence au quotidien dans leurs déplacements école/domicile.



## L'atelier municipal



## Le 38ème Festival de la Moisson en images



### L'Alliance des Beaulieu de France

La 15ème rencontre annuelle des "Beaulieu de France" a eu lieu les 7 et 8 septembre 2013 à Beaulieu (Indre), dit le plus petit, mais non le moindre !

Aucun des participants ne regrette son voyage vers ces 80 Belilociens à l'extrême Sud du département de l'Indre, à la limite du Limousin et du Poitou tant l'organisation a été parfaite.

Il restera dans toutes les mémoires, le souvenir d'un accueil particulièrement chaleureux que la pluie du week-end n'aura absolument pas entachée. Les visites du samedi en car

ont eu lieu sur le territoire du Canton de St Benoît du Sault dont il dépend afin de favoriser le commerce local. Ainsi chacun a pu apprécier la visite des « 3 musées » à Prissac une safranerie, ainsi qu'une usine de fabrication de laine angora. Le dimanche matin, s'est tenue l'assemblée générale.

La porte est grande ouverte pour ceux qui veulent participer à la 16ème rencontre des 13 & 14 septembre 2014 chez nos amis et voisins vendéens de Beaulieu-sous-la-Roche



### Les Classes 3



*La salle des Fêtes  
est réservée pour  
les Classes 4  
le samedi  
20 septembre 2014*

*—  
Avis aux personnes  
nées en « 4 » pour  
les organiser.*

## AMICALE AFN & AUTRES CONFLITS

Sur invitation de Monsieur le Maire nous avons participé aux cérémonies du Souvenir (8 mai - 11 novembre) afin d'honorer le souvenir des jeunes Beloudoniens morts trop jeunes, pour que nous puissions garder notre liberté et que notre beau Pays puisse toujours s'appeler la France.

Il y a juste 70 ans des jeunes étaient fusillés pour avoir combattu le nazisme sur notre sol. Ci-dessous un extrait de la dernière lettre d'un fusillé à sa famille (21 février 1944). Ces 3 jeunes de 18 ans étaient étudiants au Lycée Le Braz de St Briec.

*« Il est midi et nous avons encore deux heures à passer à la prison, mais je suis étrangement calme, car je m'étais fait à l'idée de ce qui m'arrive et de plus je suis sûr de pouvoir chanter, même devant le poteau.*

*J'ai toujours eu l'ambition d'être un soldat, j'en ai l'âme, poursuit-il. Ne pouvant faire partie d'une armée régulière, j'ai fait partie de cette armée souterraine et obscure de la Résistance. J'en connaissais les dangers, mais j'en avais compris la sublime grandeur. J'ai joué, j'ai perdu ce que d'autres gagneront, j'ai combattu pour un grand idéal : la liberté. Je mourrai donc avec la satisfaction certaine de savoir que d'autres achèveront l'œuvre que j'ai, que nous avons tous commencée, nous qui mourrons pour que la France vive »*

Quand il lit les derniers mots d'Yves Salaün, l'ex-ministre ému, Robert Badinter souligne que dans les trois lettres, aucune trace de vengeance ou de haine, ni envers les allemands ni envers ceux qui les ont dénoncés, souligne-t-il. Que leurs souvenir demeure vivant en notre temps où résonnent encore le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. L'amour de la patrie et de la liberté s'enracine dans l'amour de l'humanité toute entière. C'est à ses jeunes en priorité qu'il est venu parler : « Du sacrifice et de l'héroïsme de Georges Geffroy, Pierre Le Cornec et Yves Salaün découlent des enseignements. D'abord le patriotisme, à ne pas confondre avec le nationalisme qui porte en lui le rejet de l'autre qui est pourtant notre égal et notre frère en humanité. »

### **1944 - 2014 : 70 ans**

Il faudra donc cette année avoir une pensée particulière pour nos Morts de 39-45 mais surtout pour toutes les victimes civiles et militaires du débarquement et de la libération de la France.

Merci à l'Equipe liturgique qui prépare la cérémonie à l'Église et un grand merci aux nombreuses personnes qui ont participé à la cérémonie le samedi 9 novembre.

Mesdames Germaine Douin, Yvonne Huchedé, Hélène Boisseau ont comme chaque année reçues leur colis de Noël.

Bonne année à tous.

Henri Lenain et son équipe

Les dates à retenir :

CONCOURS DE  
BELOTE

À la salle des fêtes les

Samedi 9 février

Et

Dimanche 10 février

## ETOILE SPORTIVE

E.S.B

Le bureau de l'Etoile Sportive vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Il ne reste plus qu'une équipe Senior, l'Equipe A qui évolue maintenant en 4ème Division (Groupe F), suite à un effectif malheureusement en diminution.

Tous nouveaux ou anciens joueurs seront les bienvenus.

Comme l'année précédente, le club rembourse la licence de 35 € à ceux qui auront joué la moitié de la saison.

Pour nos jeunes, après une très bonne saison en 2012-2013, les effectifs sont également en nette baisse.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Président           ROCHER Jean-Luc  
Vice-Président   HERMAGNÉ Victor  
Secrétaire           VERGER Mickaël



## FAMILLES RURALES MONTJEAN-BEAULIEU

L'association FAMILLES RURALES de MONTJEAN / BEAULIEU SUR OUDON, propose :

\* à la **salle des Fêtes** de BEAULIEU SUR OUDON :

- " Gym " douce : le lundi de 9 h à 10 h,
- " Gym " adultes : le jeudi de 21 h 30 à 22 h 30,
- " Gym " enfants : le mercredi de 15 h 45 à 16 h 45.

(un éveil sportif pour les enfants de 3 ans à 6 ans) ! Avec de nombreuses activités : kin-ball, roller, jeux de cirque, jeux d'opposition, jeux collectifs.

\* à l'**Espace Montjoannis - salle des Etoiles** de MONTJEAN :

- " Zumba ", le lundi de 21 h 15 à 22 h 15.

Venez acquérir ou développer une condition physique, grâce à des séances variées et régulières d'exercices dynamiques et de loisirs sportifs non compétitifs...

L'Association FAMILLES RURALES remercie les Municipalités de MONTJEAN et de BEAULIEU SUR OUDON pour la mise à disposition des salles...

Pour tout renseignement, contactez :

**Activité " Gym " :**

Marie-Claude HIVERT au 02.43.02.13.48

Monique PAILLARD au 02.43.02.13.46

**Activité " Zumba " :**

Sandra GORRE au 06.60.44.06.52

Nadia LAMARE au 02.43.98.93.64

L'association est heureuse de vous offrir tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2014...



*Date à retenir :*

*Vendredi 27 juin*

*Assemblée Générale*

—

*Le lieu de rendez-vous et*

*l'heure vous seront*

*communiqués par voie de*  
*presse.*

## COMITÉ DES FÊTES

Et oui ça y est 2013 est mort, vive 2014. Une année chasse l'autre, c'est la vie qui continue, les naissances remplacent les décès et chaque année de nouveaux projets font leur apparition et nous oublions presque ceux des années passées.

Pour le Comité des Fêtes, les années se succèdent et se ressemblent beaucoup.

1er mai - Marché - rando - cochon grillé  
3 août - Fête de la moisson

Si chaque année nous apportons quelques animations supplémentaires, elles sont difficilement remarquées tellement notre fête est variée complète et étendue.

Le 18 avril nous aurons notre Assemblée Générale et nous vous attendons nombreux ce vendredi soir.

En effet, ce jour-là, nous fêterons les 40 ans du Comité des Fêtes (*l'origine de notre association a été rappelée sur la trompette de 2010 - page 27*)

Nous sommes preneur d'idées nouvelles à condition que vous veniez avec vos bras et vos familles pour nous aider à les concrétiser. Certaines personnes ont fait des efforts de participation pour préparer nos manifestations, je les remercie au nom de toute l'équipe. Je souhaite que d'autres personnes viennent les rejoindre ; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Félicitations à l'APE pour l'organisation du vide-grenier et du marché de Noël. Comme les années précédentes nous avons offert 400 € pour équilibrer leur budget et leur permettre plus d'action auprès des enfants.

Le comité finance toujours la moitié du repas du CCAS,

Dès maintenant, pensez à faire de la publicité pour nos manifestations de 2014 auprès de vos parents et amis. En attendant, faisons le souhait que le soleil et le public soit au rendez-vous ! Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles une bonne année et une bonne santé.

Henri LENAIN



*30 janvier 1988, Henri remet pour la 1ère fois le diplôme et le Cordon de l'Epi d'Or à 7 membres du Comité des Fêtes présents depuis le 18 avril 1974, ainsi qu'à Etienne Jean le créateur du diplôme.*

*1er rang assis de gauche à droite : Alphonse Roisil - Constant Sinan - Jean-Baptiste Thireau - Victor Simon  
2nd rang debout de gauche à droite : Julien Bourny - Joseph Rocher - Henri Lenain - Maurice Jarry - Etienne Jean*

## LE CLUB DES RETROUVAILLES

Le Club des retrouvailles vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

A cette occasion nous rappelons que tous les jeunes retraités sont invités à venir nous rejoindre les jeudis pour une après-midi de belote, scrabble, tarot et autres amusements.

Les adhérents remercient la municipalité pour la gratuité et le chauffage de la salle.

Jeudi 18 janvier 2014, a eu lieu l'assemblée générale annuelle du club pour qui c'était également une année électorale.

Mme Hermagné Marie-Josèphe après 18 années de fonction en tant que trésorière a décidé de ne pas se représenter.

Une plante lui a été offerte à cette occasion pour la remercier de son bénévolat actif au sein du Club, toujours accompli avec beaucoup d'attention, de soin et de sérieux.

A bientôt

Le Club



## BEAULIEU-SOUS-TENSION

L'association a prévu deux dates pour suivre une formation afin de comprendre notre environnement à l'extérieur et à l'intérieur de nos habitations.

Animées par un géobiologue, nous pourrons utiliser différents appareils de mesure que l'association a acquis.

Ces formations auront lieu le mardi 25 février et le samedi 8 mars 2014 et toute personne intéressée peut s'inscrire dès maintenant à la mairie.

Il sera demandé une participation de 5 € pour la journée.

Le Bureau

Date à retenir :  
CONCOURS DE  
BELOTE  
Les  
25 & 26 octobre 2014



Les 3 Chênes est un équipement culturel de la communauté de communes du Pays de Loiron construit en prolongement de la Maison de Pays à Loiron.

L'équipement culturel associe une salle de spectacles de **236 places en gradin fixe** et des salles de l'école de musique (salle de piano, salle d'orchestre, réhabilitation de la salle de percussions actuelle en studio musiques actuelles). La saison culturelle du Pays de Loiron y propose une programmation professionnelle et diversifiée permettant de faire découvrir à la population (**scolaires, tout public...**) divers aspects de la création artistique contemporaine : **théâtre, cirque, musique, chanson, théâtre d'objets et marionnettes...** Des temps de résidences sont organisées afin d'aider la création artistique et d'impulser les échanges entre les artistes et la population. Le lieu permet d'accueillir les élèves de l'école de musique dans de meilleures conditions (cours, concerts, auditions...).

**« Jours de Fête ! » : un beau weekend d'ouverture pour la nouvelle salle de spectacles Les 3 Chênes à Loiron**

Un beau début pour la salle de spectacles Les 3 Chênes qui a ouvert ses portes les 10, 11, 12 et 13 octobre à Loiron !

A cette occasion, le Pays de Loiron a invité le public à découvrir cette nouvelle salle de spectacles lors de « Jours de Fête ! ». Un week-end dédié à l'ouverture des 3 Chênes et au lancement de la nouvelle Saison Culturelle 2013-2014 du Pays de Loiron avec du cirque, de la musique, des visites artistiques, un atelier sérigraphie, un espace lecture,....

La nouvelle salle a accueilli plus d'un millier de personnes sur 4 jours. Une ouverture saluée par le public et les artistes.



Ordures ménagères

Ramassage dans la nuit du mardi au mercredi.

S'il y a un jour férié le jour de la collecte, les sacs sont à déposer la veille du jour férié.

Tel du service compétent  
02 43 02 77 64

Horaires de la

déchetterie

Lundi, mardi, mercredi  
et vendredi

De 13h30 à 18h.

Samedi

De 9h30 à 12h

Et de 13h30 à 18h.



2013 • 2014  
**Saison Culturelle  
du Pays de Loiron**  
Les 3 Chênes



Saison Culturelle 2013-2014 : Découvrez des spectacles aux 3 Chênes !

Cirque, musique, théâtre, danse, voix, marionnettes... avec une programmation riche et variée cette nouvelle saison (qui prend ses quartiers à la salle de spectacles Les 3 Chênes), s'annonce pleine de surprises. Faites vos choix de spectacles et profitez de l'abonnement qui vous permet d'accéder au tarif de 8€ la place de spectacle !

Renseignements, réservations et abonnement au service culturel au 02 43 10 25 80, par mail à [culture@cc-paysdeloiron.fr](mailto:culture@cc-paysdeloiron.fr), ou à la Maison de Pays de Loiron.

Tout nouveau ! Possibilité de réserver en un clic par internet : [www.cc-paysdeloiron.fr](http://www.cc-paysdeloiron.fr) : sur les pages de la Saison Culturelle

L'Agenda // Prochains événements du Pôle culturel du Pays de Loiron

## Février

Festival Pas de Salage sur Sorties du 2 au 14 février

Mast'hair Class (théâtre) / dimanche 2 février, 16h, salle Saint Charles, Saint Pierre La Cour

Vu (cirque d'objets) / Vendredi 7 février, 21h, Le Café-Garage, Olivet

Emotional Landscapes (voix / musique) / Samedi 15 février, 21h, Eglise, Launay-Villiers

Ce que le jour doit à la nuit (danse) / vendredi 21, 20h30, Les 3 Chênes

+ autour du spectacle : Atelier Hip Hop et Capoeira à partir de 12 ans, gratuit / mercredi 19 février / 14h à 16h30 / Les 3 Chênes

## Mars

Ecole de Musique : Chorales en concert ! / samedi 22, 20h, Les 3 Chênes

Noëmi Waysfeld & Blik (musique) / vendredi 21, 20h30, Les 3 Chênes

Café lecture et projection / jeudi 27 mars, 18h30, Le Cinéma Le Trianon / Le Bourgneuf-la-Forêt

## Avril

Ecole de Musique : Concert de Printemps / samedi 4, 17h, Les 3 Chênes

Six Pieds sur Terre (cirque) / Mardi 15 avril, 20h30, Les 3 Chênes

+ autour du spectacle : Atelier cirque le mercredi 16 avril de 10h à 12h, les 3 Chênes / Gratuit

## Mai

Bords de scène : Stage de théâtre, samedi 17 et Dimanche 18, de 10h à 17h, Les 3 Chênes (autour du spectacle « Entrez, entrez... et vous verrez ! »)

Quarteto Gardel (musique) / samedi 24, 20h30, Les 3 Chênes

## Juin

Clôture de Saison / Entrez entrez... et vous verrez ! (théâtre) / vendredi 6, à partir de 19h, Les 3 Chênes

L'école de Musique et d'Arts Plastiques en fête (musique) / dimanche 15, 16h, Les 3 Chênes (en plein air)

## Beaulieu autrefois

Pour cette année ce sont des images de Beaulieu autrefois qui vous sont proposées :



La revue des conscrits



Cérémonie au Monument aux Morts



Préparation de la rue de la moisson pour les processions des fêtes Dieu , décor faits en fleurs ou comme ici en copeaux de bois teints par la famille Bonhomme, menuisiers.